



Municipalité de
Pointe-Fortune

DEMANDE DE PERMIS

Construction neuve

MATRICULE : _____ REÇUS PAR : _____

DATE : _____ COÛT : _____ PERMIS # : _____

SECTION 1 : INFORMATION GÉNÉRALE

NOM DU (DES) REQUÉRENT(S) : _____

ÊTES-VOUS PROPRIÉTAIRE ? : OUI NON SI NON, PROCURATION ? : OUI NON

ADRESSE POSTALE : _____

N° DE TÉLÉPHONE (MAISON) : _____ N° DE TÉLÉPHONE (CELL) : _____

N° DE TÉLÉC. : _____ COURRIEL : _____

SECTION 2 : IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT

EMPLACEMENT DU PROJET
(SI AUTRE QUE L'ADRESSE POSTALE) : _____

NUMÉRO(S) DE LOT(S) : _____

EST-CE UN TERRAIN RIVERAIN D'UN COURS D'EAU OU MILIEU HUMIDE ? : OUI NON

SECTION 3 : DESCRIPTION DU PROJET

DATE DE DÉBUT DES TRAVAUX : _____ DATE DE FIN DES TRAVAUX : _____

COÛT DES TRAVAUX : _____

S'IL Y A LIEU, COMBIEN Y AURA-T-IL DE LOGEMENT(S) ? 1 2 3 et plus, spécifiez :

S'IL Y A LIEU, COMBIEN Y A-T-IL DE CHAMBRES À COUCHER DANS LA MAISON ? _____

S'IL Y A LIEU, COMBIEN Y AURA-T-IL DE CHAMBRES À COUCHER DANS LA MAISON ? _____

S'IL Y A LIEU, PRÉVOYEZ L'AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT ACCESSOIRE ? OUI NON

SUPERFICIE HABITABLE : _____

LA CONSTRUCTION SERA DESSERVIE PAR : Puits Installation septique

SECTION 4 : RESPONSABLE(S) DES TRAVAUX

Noms, adresses, et numéros de téléphone de l'entrepreneur ou toute autre personne chargée des travaux :

NOM DU RESPONSABLE (1) : _____ TÉL : _____

NOM DU RESPONSABLE (2) : _____ TÉL : _____

COMPAGNIE : _____ ADRESSE : _____

N° DE LICENCE RBQ : _____

TÉL. : _____ FAX : _____

La demande doit être accompagnée des documents et renseignements suivants :

(Liste de vérification - assurez-vous que chacun des documents suivants accompagne votre demande)

Un plan de cadastre du terrain et, s'il a lieu, un plan montrant les servitudes;

Une procuration signée du propriétaire permettant au demandeur de faire une demande de permis en son nom;

Votre terrain étant une partie de lot, vous devez mandater un arpenteur-géomètre pour procéder à une opération cadastrale visant à identifier votre lot sur le plan officiel du cadastre;

Formulaire de demande dûment rempli;

Trois (3) exemplaires des plans de construction À L'ÉCHELLE minimale de 1:50 et des devis des travaux à exécuter incluant :

- Le plan de chacun des niveaux;
- Les quatre élévations avec le niveau EXACT du sol fini (nord-sud-est-ouest);
- Les détails de construction;
- Une coupe type des murs montrant les matériaux utilisés;
- Pour chacune des pièces indiquer l'usage prévu;

Un plan d'implantation exécuté à une ÉCHELLE et illustrant la localisation du ou des bâtiment(s) existant(s) et projeté (s), de tout cours d'eau ainsi que de l'installation septique et du puits projeté;

Un certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre dans les six (6) mois de la mise en place des fondations de tout bâtiment principal ou de tout agrandissement de celui-ci, vous devez fournir à la Municipalité un dépôt de 800\$ qui pourra servir à la confection des documents exigés, advenant que ceux-ci ne soient pas fournis dans les délais prescrits.

La demande doit être accompagnée des documents et renseignements suivants :

Liste de vérification - assurez-vous que chacun des documents suivants accompagne votre demande (cochez) :

L'identification cadastrale du terrain, ses dimensions et sa superficie;

La topographie du terrain;

La distance entre tout cours d'eau ou lac (bande de protection riveraine de 10 ou 15 mètres) et le ou les bâtiments projetés et les ouvrages prévus à l'intérieur de cette bande;

La localisation et les dimensions au sol de chaque bâtiment(s) existant(s) et projeté(s) sur le même emplacement (cabanon, remise, maison, garage, serre, atelier, etc.);

La localisation et les dimensions au sol de chaque construction(s) accessoire(s) au(x) bâtiment(s) existant(s) et projeté(s) sur le même emplacement (galerie, escalier extérieur, balcon, véranda, etc.);

Les distances entre chaque bâtiment et les lignes de l'emplacement;

La localisation des clôtures, des murets, des haies denses, des lignes électriques et téléphoniques, des luminaires extérieures et des enseignes;

La localisation de l'entrée charretière, des accès véhiculaires ainsi que des aires de stationnement;

L'implantation possible de l'installation septique (fosse septique et élément épurateur);

L'implantation possible du puits de consommation d'eau du terrain visé;

La localisation et la superficie des espaces à déboiser;

DÉCLARATION DU REQUÉRENT

Je soussigné(e), _____ déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le certificat m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des règlements municipaux et à tout autre loi, règlement ou code s'y rapportant, au Québec et/ou au Canada. Aucune mention dans la présente demande de permis ne peut avoir pour effet de soustraire toute personne à l'application d'une loi, d'un règlement ou d'un code du gouvernement du Québec et/ou du Canada. La municipalité peut également effectuer des vérifications et des inspections étant établi que la municipalité ne s'engage aucunement à effectuer quelque vérification ou inspection que ce soit, cette responsabilité incombant au(x) propriétaire(s) ou à toute personne qu'il peut spécifiquement ou généralement mandater à cet effet. La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois, les règlements et les codes applicables à ces travaux. Les dispositions du présent permis doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

SIGNÉ À : _____ CE _____

PAR : _____

OFFICIER AUTORISÉ : _____ DATE _____ ACCEPTÉ _____ REFUSÉ _____

UN PERMIS DEVIENT INVALIDE SI :

La construction ne débute pas dans les 180 jours de la date d'émission;

Les travaux sont discontinués pendant une période de six (6) mois consécutifs;

Les travaux sont faits à l'encontre du présent règlement et des autres règlements de la Municipalité;

Les travaux de finition extérieur du bâtiment principal ne sont pas terminés dans les 270 jours de la date d'émission du permis.